



Arrestation en Espagne pour alcoolemie

Par Visiteur

Bonjour

je me suis fait contrôler en Espagne avec un taux au-dessus de la loi. Il m'a mis en cellule de dégrisement et mon fait passé devant le juge le lendemain, j'ai été condamné à 2 mois de prison soit 720 euros d'amende et une interdiction de rouler en Espagne pendant 8 mois.

Je vous salue de savoir si je risque si je ne paie pas vont-ils venir me chercher en France?

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Je pense qu'ils vont vous contraindre à payer avant de repartir. Il existe un accord entre la France et l'Espagne mais qui n'est pas encore en vigueur. Donc en principe en cas de non-paiement, les autorités espagnoles ne peuvent demander aux autorités françaises de recouvrer la dette.

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour

Je suis déjà en France c'est que dans 2 mois qui vont m'envoyer mon jugement final j'ai récupéré mon permis et ma voiture

Par Visiteur

Monsieur

Est-ce que la peine encourue est une amende ou bien amende plus peine de prison?

Cordialement

Par Visiteur

La peine est de 2 mois de prison qui ont été substitués par 4 mois pour 6 euros par jour donc 60 jours par 6 euros 720 euros d'amende donc je n'ai pas de prison mais une amende à payer

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Conformément à mon message précédent, en principe les autorités françaises ne peuvent vous poursuivre sur demande des autorités espagnoles pour une amende puisque l'accord bilatéral signé n'est pas encore en vigueur. Ceci étant il serait peut-être judicieux de payer cette amende surtout si vous comptez retourner en Espagne.

Cordialement